

# CMA IMMOBILIER SA

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (AG) tenue le vendredi 19 juin 2020 à 9h30 à huis clos.

L'assemblée est présidée par M. Philippe Magistretti, Président du Conseil d'administration.

L'administrateur, M. Radovan Vitek est excusé.

L'administrateur, M. Laurent Bagnoud est présent.

## **1. Ouverture de l'assemblée et contrôle des présences**

Le Président souhaite la bienvenue et remercie tous les membres présents. Il remercie également Ernst & Young pour l'organisation de cette assemblée ordinaire.

L'assemblée générale, conformément à l'article 12 des statuts, a été régulièrement convoquée. Le nombre d'actions représenté est de 427'400'500 pour un quorum situé à 213'700'250. Le 99.86 % de l'actionnariat est représenté, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

## **2. Présentation et approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2019 et du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2019**

Le Conseil d'administration propose l'approbation des procès-verbaux.

Les procès-verbaux sont acceptés à la quasi-unanimité, soit 99.997%.

## **3. Présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2019**

M. Maxime Fournier, Directeur Général présente les comptes.

Le total de l'actif a augmenté de 0.7 Mios par rapport à 2018. Les actifs circulants ont diminué de 0.3 Mios. Cette différence est due à des variations régulières et normales. En ce qui concerne les actifs immobilisés, ils ont augmenté de 1.0 Mios. Cela s'explique par la fusion par absorption de la société Cordonier & Valerio Sàrl pour -0.5 Mios et par l'achat de la société One Crans-Montana SA (anciennement Régie du Rhône).

Au niveau du passif, le prêt de CPI PG augmente de 14.1 Mios pour le remboursement partiel de la dette envers CMA SA et le rachat de One Crans-Montana. Ce qui nous amène à une augmentation des capitaux étrangers de 6.7 Mios.

Le chiffre d'affaires est stable. Concernant les charges marchandises (34.5% du chiffre d'affaires) et de personnel (74.% du chiffre d'affaires), ces dernières restent très élevées pour le domaine.

Il faut également noter l'amortissement de One Crans-Montana SA pour 1.3 Mios sur recommandation de l'organe de révision.

L'exercice 2018 se solde par une perte d'exploitation de 6.0 Mios.

#### **4. Rapport de l'organe de révision**

Mme Karine Badertscher Chamoso de Ernst & Young SA présente les conclusions du rapport de l'organe de révision.

Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Son contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

L'organe de révision propose d'approuver les comptes annuels qui sont soumis à l'assemblée.

#### **5. Discussion sur les mesures d'assainissement suite à l'art. 725 du CO**

Maxime Fournier explique que la filiale One Crans-Montana est en cours de développement. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3.2 Mios en 2019 alors qu'en 2018 il se montait à 2.5 Mios. Ceci devrait amener des liquidités chez CMA Immobilier SA.

Par ailleurs, un nouveau management a été mis en place au cours de l'exercice 2019. Un système de gestion des coûts sera implémenté en 2020, l'objectif étant d'améliorer la situation dans le futur.

#### **6. Approbation du rapport annuel et des comptes 2019**

Le Conseil d'administration propose l'approbation des comptes et du rapport annuel.

Les comptes et le rapport annuel sont acceptés à 99.995%.

#### **7. Affectation du bénéfice**

Le Conseil d'administration propose de ne rien attribuer à la réserve générale et de ne pas attribuer de dividende.

L'actionnariat présent accepte à l'unanimité.

#### **8. Décharge aux organes responsables**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux organes de gestion.

L'actionnariat accepte à 99.994 %.

#### **9. Elections statutaires**

Le Conseil d'administration propose les élections suivantes :

a. Au Conseil d'administration (mandat 2 ans 2020-2022)

Réélection de Messieurs Philippe Magistretti en qualité de Président et Laurent Bagnoud comme membre du Conseil d'administration.

Nomination d'un nouveau membre, Monsieur Olivier Alexis Charles Brunisholz en remplacement de Monsieur Radovan Vitek qui ne souhaite pas renouveler son mandat.

L'actionnariat accepte ces nominations à 99.994%.

- b. Comme organe de révision (mandat 1 an 2020-2021)  
Réélection de Ernst & Young SA

L'actionnariat accepte à 99.995%.


#### 10. Divers

Le Conseil d'administration n'a reçu aucune question de la part des actionnaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 9h50 en remerciant les actionnaires pour la confiance accordée.

**Pour le Conseil d'administration**

  
Le Président : Philippe Magistretti

  
La Secrétaire : Mireille Clavier